

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 2 MARS 2023

N° 2023-94 RÉHABILITATION DE L'EHPAD LES ÉRABLES – ASSISTANT AU MAÎTRE D'OUVRAGE – AVENANT N° 1

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Par une décision du 26/11/2020, l'offre de CRESCENDO CONSEIL a été retenue pour la prestation d'assistance au maître d'ouvrage pour la réhabilitation de l'EHPAD Les Érables.

Les études de programmation ont abouti à un projet plus important qui induit le recours à une procédure de concours pour la sélection du maître d'œuvre.

Cet avenant n° 1 au marché de l'AMO prend en compte cette prestation supplémentaire pour un montant de 3 080,00 € HT.

Le montant du marché passe de 69 780,00 € HT à 72 860,00 € HT soit + 4,41 %.

La Présidente accepte cet avenant n° 1 au marché.

À CHANTONNAY, le 2 mars 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 03/03/2023.